

Comprendre l'assurance vie

Sarah Picoury / Elodie Libaux

Nous avons pour mission aujourd'hui de vous présenter le produit d'épargne préféré des Français, l'assurance vie. Mais concrètement, qu'est-ce que c'est ?

En quelques mots, l'assurance vie est un contrat. Ce contrat vous permet d'épargner à moyen ou à long terme, avec une certaine souplesse et dans un cadre fiscal avantageux.

En effet, c'est une solution d'épargne. Son but est de faire fructifier votre argent en fonction de vos besoins et objectifs.

L'investissement sur les supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.

Un contrat d'assurance vie vous permet par exemple d'anticiper la transmission de votre capital, de préparer votre retraite ou tout simplement vous constituer un capital à votre rythme.

Sur le visuel : L'assurance vie vous permet également de préparer un achat immobilier, financer les études de vos enfants, protéger vos proches ou votre conjoint.

Mais comment y arriver ?

COMMENT INVESTIR DANS UN CONTRAT D'ASSURANCE VIE ?

Vous avez la possibilité, en plus de votre versement à la souscription, d'effectuer des versements libres ou programmés tout au long de la vie de votre contrat.

Vous pouvez répartir votre argent entre les fonds en euros, fonds sécurisés, et les supports en unités de compte.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

Les supports en unités de compte sont des actions et obligations. Ils permettent d'aller chercher potentiellement de la performance sur les marchés boursiers tout en supportant un risque de perte de capital.

Vous avez le choix entre 2 modes de gestion. Si vous voulez garder la main sur vos placements, vous pouvez gérer vous-même votre épargne avec la gestion libre.

Sur le visuel : Votre conseiller vous fournit les informations et documents nécessaires et vous accompagne tout au long de votre projet d'épargne.

Si vous préférez une solution clé en main, vous pouvez vous en remettre à votre assureur. Il pourra gérer vos investissements selon votre profil de risque en prenant conseil auprès de sociétés de gestion expertes. On parle alors de gestion pilotée.

QUEL SONT LES AVANTAGES DE L'ASSURANCE VIE ?

Un contrat d'assurance vie présente plusieurs avantages. D'abord, votre argent reste disponible à tout moment. Vous pouvez le récupérer de manière partielle ou totale.

Il y a-t-il d'autres avantages à l'assurance vie ?

L'assurance vie présente 2 principaux avantages fiscaux. Tout d'abord, les gains accumulés sur votre contrat bénéficient d'une fiscalité allégée à partir de la 8^e année. C'est d'ailleurs la durée minimum de détention conseillée. Enfin, l'épargne ne fait pas partie de la succession. Lors de la transmission, elle sera versée aux bénéficiaires de votre choix sous forme de rente ou de capital.

Attention : les primes versées après 70 ans sont imposables aux droits de succession après abattement de 30 500 euros lorsqu'elles reviennent à un bénéficiaire autre que le conjoint, le partenaire de PACS ou les frères et sœurs bénéficiant d'une exonération de droits de successions. L'abattement de 30 500 euros concerne l'ensemble des contrats d'assurance vie souscrits par un même assuré.

Nous arrivons à la fin de cette vidéo. Si vous souhaitez en savoir plus sur l'assurance vie, d'autres vidéos sont mises à votre disposition sur le site generali.fr.